



Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Sénégal

Le gouvernement du Sénégal a adopté son premier DSRP en décembre 2001. Après trois années de mise en œuvre (2003-2005), un processus de révision a été mis en place, qui a abouti à la matérialisation du DSRP deuxième génération (DSRP II)¹ en octobre 2006. Le DSRP II, tout en gardant une vision à long terme avec un horizon final en 2015, présente une stratégie sur une période de 5 ans (2006-2010).

Le dispositif des DSRP

Mis en place en septembre 1999 par le FMI et la Banque mondiale pour les pays à faible revenu, le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visant à réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015. Il expose aussi les besoins de financement extérieur et forme la base de prêts concessionnels et d'allègement de dette du FMI et de la Banque mondiale. Ces stratégies générales de réduction de la pauvreté assurent un lien essentiel entre les actions des autorités nationales, les concours des bailleurs de fonds et les résultats requis pour atteindre les OMD.

Le DSRP est le résultat d'un processus participatif associant toutes les composantes de la nation (acteurs étatiques, organisations de la société civiles, secteur privé, collectivités locales et partenaires au développement), ce qui lui assure sa légitimité.

Contenu et mise en œuvre

Le DSRP II constitue un cadre de référence pour l'élaboration des programmes sectoriels, multisectoriels et les programmes régionaux organisés autour de 4 axes.

Axe 1 : Création de richesse

Axe 2 : Accélération de la promotion à l'accès aux services sociaux de base

Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

Chaque programme doit préciser les objectifs, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'interventions, le calendrier d'exécution et les résultats attendus. Les principes de la mise en œuvre sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la cohérence, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité, la synergie.

Le pilotage et le suivi-évaluation est au cœur de la SRP.

- **Un cadre stratégique** définit les politiques, assure la cohérence entre les stratégies sectorielles et veille au respect des engagements pris à travers le document.

- La Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSOPLP) constitue **le cadre opérationnel**. Elle a pour mission la préparation et la mise en œuvre des politiques sectorielles, des projets et programmes ainsi que le suivi de l'exécution.

Un système de suivi permet d'évaluer la progression réalisée par rapport aux objectifs visés.

Les objectifs du DSRP II et le secteur agro-alimentaire

Le DSRP concerne tous les secteurs de l'économie (éducation, santé, assainissement, énergie, industrie, services...) ; cependant, le secteur de l'agroalimentaire en constitue un pilier majeur.

- L'agriculture est un secteur important de l'activité économique, participant à hauteur de 15% du PIB et employant près de 60% des actifs. Le rythme de progression de l'économie nationale reste tributaire de la production agricole.

- La majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent directement de l'agriculture.

- Les contraintes structurelles identifiées comme des freins à la croissance concernent directement le secteur de l'agriculture : faible diversification, faible productivité, niveau relativement élevé des coûts de production, difficile accès au financement et au foncier.

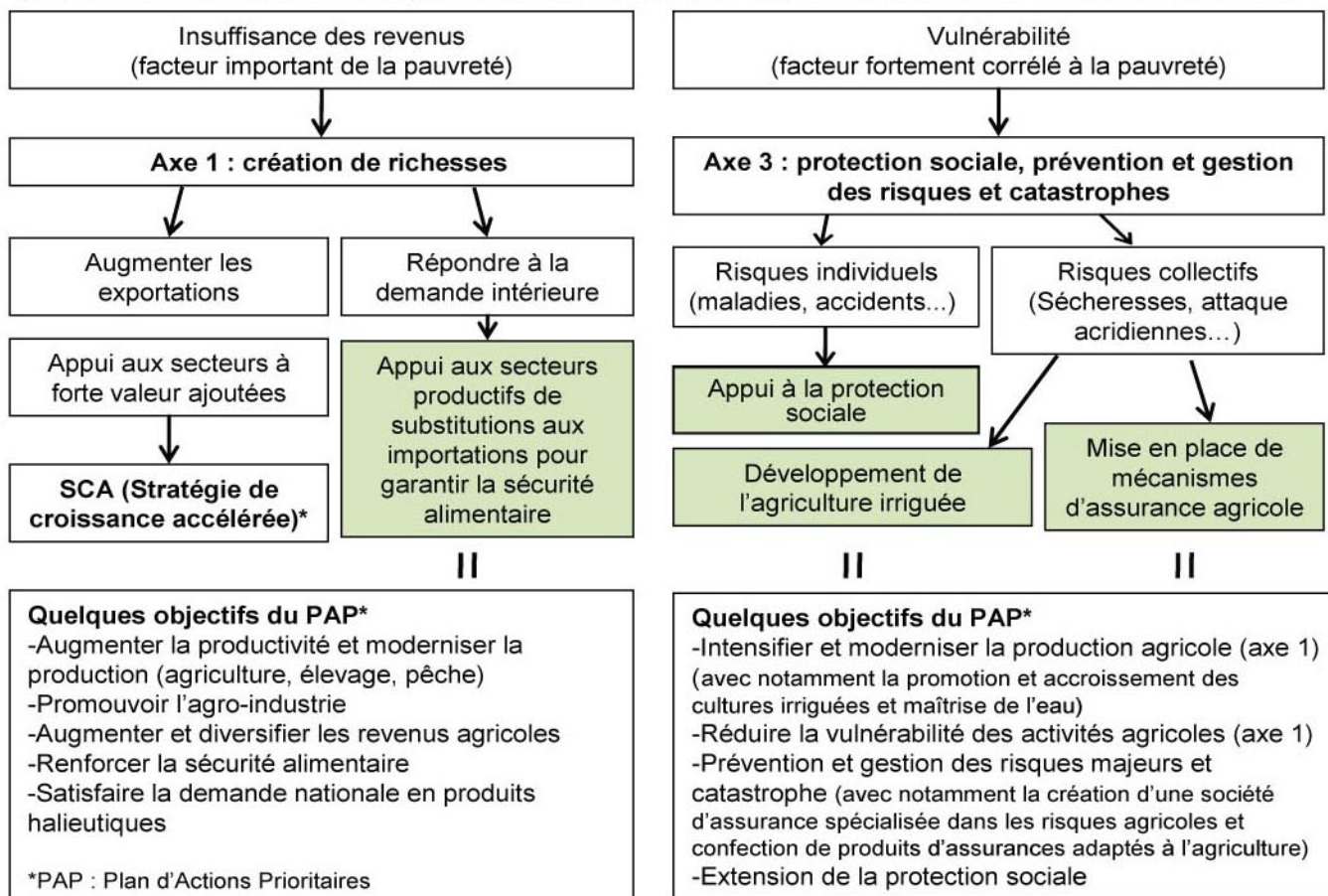
¹ Loi N° 2004-16 du 4 juin 2004, disponible sur www.jo.gouv.sn/article.php?id_article=7188

- La pauvreté et la vulnérabilité sont fortement corrélées. Or les agriculteurs sont particulièrement vulnérables faces aux aléas naturels (sécheresse, mauvaise répartition pluviométrique, attaque acridienne...).

Une croissance favorable aux pauvres (croissance pro pauvres) doit mettre l'accent sur les zones rurales. De fait, le gouvernement a identifié les secteurs primaires (agriculture, élevage, pêche, foresterie), la micro finance, les PME /PMI et agro-industries comme secteurs prioritaires.

Le secteur agroalimentaire est principalement concerné par les axes 1 et 3 du DSRP (voir schéma 1 et 2).

Schémas 1 et 2 : Construction des objectifs des Axes 1 et 3 du DSRP à partir des constats des indicateurs de pauvreté.



Les axes 2 et 4 ne concernent pas exclusivement l'agroalimentaire. Cependant les acteurs du secteur sont, au même titre que le reste de la population sénégalaise, des bénéficiaires directs de ces programmes (éducation / formation / assainissement / ressources naturelles et environnement / habitat et cadre de vie / bonne gouvernance...).

Quelques Plans d'Actions Prioritaires (2006-2010)

L'ensemble des objectifs et des actions prioritaires sont listés dans les annexes II et III du DSRP II « Matrice des mesures » et « Plans d'Actions Prioritaires (PAP) ». En plus des objectifs cités au niveau des schémas 1 et 2, on peut signaler les objectifs suivants qui concernent directement le secteur primaire :

- favoriser le développement foncier et les investissements productifs ;
- favoriser la commercialisation des produits ;
- renforcer le rôle des Organisations Paysannes ;
- sécuriser l'élevage pastoral et agro-pastoral ;
- renforcer le cadre institutionnel et la formation ;
- appui au PME/PMI et promotion du secteur privé ;
- développement des infrastructures (routes, pistes, unités de conservation, abattoirs, marchés...).

*Voir fiche « La Stratégie de Croissance Accélérée ».

Sites Internet de référence

Le site du FMI : www.imf.org

Le site du DSRP : www.dsrp-senegal.org

Le site de la Banque Mondiale : www.worldbank.org

Cette fiche, ainsi qu'une fiche plus détaillée sont disponibles sur www.forumkf.net.

